



Vos droits Prestations familiales

✚ Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

- **Remplir les conditions de droit au séjour** si vous êtes citoyen de l'Union européenne (UE), de l'Espace économique européen* ou de la Suisse ;
- **Fournir un titre de séjour en cours de validité**, attestant que vous êtes en situation régulière en France si vous êtes étranger (dont britannique) **non citoyen** de l'Union européenne, de l'Espace économique européen* ou de la Suisse ;
- **Pour certaines prestations, avoir au moins un enfant à charge résidant en France.**

Pour les ressortissants de l'Union européenne et assimilés, votre contrat de travail et/ou vos derniers bulletins de salaires sont à joindre à votre demande.

Pour contacter la MSA Loire-Atlantique - Vendée

@ Par internet

Créez votre compte sur le site loire-atlantique-vendee.msa.fr pour réaliser vos démarches en ligne, déposer vos documents, consulter l'avancée de votre dossier ou encore envoyer un message à la MSA.

👤 Besoin d'un rendez-vous ?

Connectez-vous à Mon Espace Privé MSA sur le site loire-atlantique-vendee.msa.fr, rubrique Contact & échanges, « Demander un rendez-vous » ou appelez au 02 51 36 88 88.

Un traducteur officiel peut vous accompagner, pensez à le demander à la MSA.

☎ Par téléphone au 02 51 36 88 88

Pour toute question sur votre dossier, l'accueil téléphonique est ouvert :

du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 16h30.

*Vous rencontrez des difficultés
pour vous inscrire ou bien vous connecter
sur votre Espace Privé MSA ?
Contactez l'assistance internet MSA
au 03 20 900 500*



vous informer

Nouveau salarié
agricole étranger :
votre protection sociale,
votre MSA

MSA Loire-Atlantique - Vendée

MSA Loire-Atlantique - Vendée

33 boulevard Réaumur
85933 LA ROCHE SUR YON Cedex 9

2 impasse de l'Espérance - Saint-Herblain
44957 NANTES Cedex 9

tél. 02 51 36 88 88
loire-atlantique-vendee.msa.fr



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

loire-atlantique-vendee.msa.fr

Vous n'êtes pas affilié(e) à un régime d'assurance maladie français

Au moment de l'embauche, vous n'avez pas de numéro de Sécurité sociale certifié (numéro commençant par 1 pour un homme ou 2 pour une femme), vous devez **donner à votre employeur des copies lisibles et complètes des documents suivants** :



Extrait d'acte de naissance
avec filiation en langue originale
ou version plurilingue



Pièce d'identité
(carte d'identité, passeport)
en cours de validité



Acte de mariage
ou livret de famille
si vous êtes marié(e)



Titre de séjour
en cours de validité
si vous n'êtes pas ressortissant
de l'Union européenne*

*Pays pour lesquels le titre de séjour n'est pas demandé : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Monaco, Andorre, Saint-Marin

C'est quoi la MSA ?

La Mutualité sociale agricole (MSA) gère la protection sociale du monde agricole (salariés, exploitants et employeurs agricoles).

La MSA est votre **unique interlocuteur**. Elle rembourse vos dépenses de santé, verse vos prestations familiales et les pensions des retraités.

La MSA assure également le **suivi de l'état de santé des salariés au titre de la médecine du travail et la prévention des risques professionnels** (ssa.msa.fr).

Pour tout connaître
sur la MSA.
Flasher-moi !



Votre affiliation à la MSA



VOUS AVEZ UN CONTRAT SAISONNIER ?

**Pour un contrat de moins de 6 mois
ou 100 heures/mois, contactez la MSA
pour ouvrir vos droits.**

**Pour un contrat de plus de 6 mois ou CDI avec un
minimum de 100 heures/mois, vos droits sont ouverts
automatiquement** dès la première heure de travail (sous
réserve de la régularité de séjour sur le territoire).



BESOIN D'AIDE ?

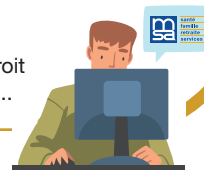
**Vous recevez un courrier de bienvenue de la MSA
qui vous informe de l'ouverture de vos droits.**

**Vous pouvez demander un rendez-vous à la MSA
avec un traducteur officiel fourni par la MSA.**

POURQUOI VOUS INSCRIRE À MON ESPACE PRIVÉ MSA ?

**Pour réaliser vos démarches en ligne
sur le site loire-atlantique-vendee.msa.fr :**

- vérifier vos coordonnées,
- envoyer un RIB,
- avoir une attestation de droit
- pour votre mutuelle santé...



Vos droits Santé

✚ Remboursement de soins

Demandez à votre médecin généraliste ou spécialiste d'être votre **médecin traitant**.

Si vous déclarez un médecin traitant, la MSA vous remboursera 70 % des frais de santé. Il vous restera 30 % à payer.

✚ Complémentaire santé

Astuce : prenez rendez-vous pour savoir si vous avez droit à la **Complémentaire santé solidaire**, afin d'être mieux remboursé.

✚ Indemnités journalières Maladie/Accidents du travail ou Maladie professionnelle

Les indemnités journalières **remplacent la perte de salaire provoquée par l'arrêt de travail**.

Pour recevoir ces indemnités, vous devez **transmettre à la MSA sous 48 heures votre certificat initial d'accident du travail ou bien votre arrêt de travail initial**.

